

Communiqué de presse

Nantes, le 2 juin 2017

5 JUIN : JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Avec l'Aéroport du Grand Ouest, la sauvegarde de 250 espèces animales et végétales protégées est enclenchée.

Réserve de biodiversité exceptionnelle, les espaces naturels de Grand-Lieu vont prendre un nouvel essor grâce au transfert qui leur assure un avenir durable. L'agglomération nantaise va continuer à bénéficier d'un poumon vert de 7000 ha, gage d'une qualité de vie améliorée.

Première zone humide française, Grand-Lieu est la 2^{ème} réserve ornithologique de France après la Camargue. Sa fonction refuge pour les oiseaux migrateurs rend son avenir essentiel au plan européen. Les enjeux environnementaux du site sont complexes et multiples : zones humides, espèces protégées, ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique), réserve naturelle, site classé, espaces boisés classés, loi littoral, site Natura 2000...

Un patrimoine naturel exceptionnel menacé

La richesse de la diversité biologique et la qualité de l'environnement de Grand-Lieu sont soulignées dans de nombreux rapports. Le Commissariat Général de l'Environnement et du Développement Durable – CGEDD (mars 2016) qualifie les alentours de Nantes Atlantique de zone remarquable en matière de biodiversité. Les experts du Ministère de l'Environnement précisent que « *dans le périmètre de la réserve naturelle de Grand-Lieu, qui ne comprend qu'une partie du lac et des surfaces terrestres peu étendues, on ne relève pas moins de 10 espèces végétales protégées et 240 espèces animales protégées.* » Le survol de la réserve régionale et de ses roselières où nichent des hérons cendrés est ainsi problématique. Dès 1975, le directeur de la réserve ne cachait pas son inquiétude devant « *une intensification du trafic qui aurait des conséquences néfastes* » sur les populations de hérons (Source : *Contribution à l'étude écologique du lac de Grand-Lieu - 1975*). Or depuis lors, le trafic a été multiplié par 5 (10 000 à 50 000 mouvements) et le nombre de passagers est passé de 200 000 à plus de 5 millions.

Le transfert évite les conséquences néfastes de l'étalement de Nantes Atlantique

C'est précisément le développement du trafic aérien qui faisait peser une menace importante sur le patrimoine de biodiversité de la réserve naturelle. Ainsi, pour répondre à la croissance exponentielle du trafic, ce sont 32 ha de sols humides qui auraient dû être acquis pour la construction de zones de dégagements de sécurité en bout de piste selon le même rapport de mars 2016 du CGEDD. Ces zones humides vont heureusement rester à l'état naturel et pouvoir continuer à jouer leur rôle dans l'écosystème régional. La fonction écologique du lac de Grand-Lieu est majeure. Depuis 1995 il est d'ailleurs classé comme une zone humide d'importance internationale par la Convention de Ramsar. Alimenté par l'Ognon à l'Est et la Boulogne au Sud-Est, le lac de Grand-Lieu est une véritable zone tampon qui assure une régulation du débit de la Loire. C'est pourquoi sa superficie en eau varie en fonction des saisons : de 3000 ha l'été et plus de 6000 ha l'hiver. Une grande partie du lac est recouverte d'herbiers flottants. On dénombre pas moins de 220 espèces d'algues et une trentaine de poissons. Le lac est d'ailleurs un milieu très favorable pour l'anguille d'Europe.

Des mesures efficaces pour le nouvel aéroport

L'environnement et la biodiversité ont fait partie des critères majeurs dans le choix du site de l'Aéroport du Grand Ouest. « *L'emplacement, situé en dehors de toute zone Natura 2000, abrite des espèces protégées mais qui sont présentes dans beaucoup d'autres endroits en France. Ces espèces seront déplacées avant les travaux qui ne porteront donc pas atteintes à leur survie* » soulignait la Commission européenne dans son avis favorable au transfert rendu le 17 septembre 2013. La biodiversité du site du nouvel aéroport ne peut être qualifiée d'exceptionnelle ou de patrimoniale indique également le CGEDD. Elle ne justifie pas non plus un zonage réglementaire de protection, ce qui en fait un site adapté aux besoins.

Un poumon vert pour l'agglomération

Les bénéfices environnementaux liés à l'Aéroport du Grand Ouest sont multiples. Le transfert va libérer la biodiversité de Grand-Lieu et faciliter ainsi la préservation des 250 espèces animales et végétales protégées répertoriées sur le site. Au-delà de ces enjeux naturalistes, c'est aussi une avancée pour la qualité de vie des habitants de l'agglomération nantaise, qui pourront durablement profiter d'un poumon vert représentant près de la moitié de la superficie de Nantes. L'impact économique devrait également être important avec cette zone naturelle remarquable qui permettra de diversifier l'offre touristique régionale et de répondre aux attentes de l'éco-tourisme qui connaît actuellement un essor important. La « *loi littoral* » continuera à s'appliquer sur cette zone pour la préserver de toute urbanisation galopante.

« Comme le montrent toutes les réflexions, en particulier celles engagées dès 2002 dans le débat public, le transfert est indispensable au plan environnemental. L'Aéroport du Grand Ouest garantit la préservation de la biodiversité remarquable du lac de Grand-Lieu et la diminution des nuisances sonores. Aujourd'hui, 42 000 personnes sont directement impactées par le survol des avions. Le transfert évite que demain cette nuisance en concerne deux fois plus. L'aéroport Nantes Atlantique est en effet l'un des seuls d'Europe à avoir une piste dans l'alignement du centre-ville » rappelle Johanna Rolland, Maire de Nantes et Vice-Présidente du SMA - Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest.

Contact presse : 06 23 16 96 87

presse@sma-grandouest.eu - www.sma-grandouest.eu - Twitter : [@sma_grandouest](https://twitter.com/sma_grandouest)

A propos du SMA

Le syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest (SMA) regroupe les 20 collectivités locales bretonnes et ligériennes investies dans le projet d'Aéroport du grand Ouest dont six participent au financement de la plateforme et de sa desserte routière. Le SMA représente les intérêts des populations riveraines et des territoires concernés. Il participe aux instances de pilotage et de suivi du projet. Il finance les études sur les dessertes en transports collectifs de la future plateforme aéroportuaire et les études d'aménagement et de développement des territoires à proximité de l'infrastructure.

Liste des membres du SMA (en gras les financeurs de la plateforme et de la desserte routière) :

Régions : **Pays de la Loire, Bretagne** / Départements : **Loire-Atlantique**, Ille et Vilaine, Morbihan, Mayenne, Maine et Loire / Agglomérations : **Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique**, Rennes Métropole, Angers Loire Métropole / Communautés de Communes : Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres, Pays d'Ancenis, Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas des Bois, Région de Blain, Région de Nozay, Pays de Redon, Chateaubriant - Derval.